



Le Conseil des ministres du 8 mars se félicite de la reprise des activités de la CPG

Le conseil des ministres, tenu jeudi 8 mars, a accueilli avec satisfaction le retour progressif de la production et du transport de phosphate dans le bassin minier, "ce qui marque une reprise des activités de la compagnie", indique un communiqué de la présidence du gouvernement.

Le conseil, présidé par Youssef Chahed à Dar Dhiafa à Carthage, a réaffirmé la détermination du gouvernement à tenir ses engagements envers le gouvernorat de Gafsa, concernant l'accélération du rythme de développement au plan économique, social et de l'emploi, avec une approche fondée sur la discrimination positive et l'instauration d'une nouvelle relation entre la compagnie et son environnement social, souligne le communiqué.

Il a convenu à cet égard de tenir un conseil régional sur le développement dans la région la semaine prochaine présidé par le ministre des finances, indique-t-on de même source.

Le conseil des ministres a adopté, d'autre part, trois projets de loi.

Le premier porte sur la clôture du budget de l'Etat de 2015, le deuxième sur l'approbation d'un accord d'emprunt signé le 25 janvier 2018 entre la République tunisienne et la Banque africaine du développement (BAD) pour consolider la liaison routière au nord est, et le troisième sur la protection des données personnelles.

Il a adopté également trois projets de décrets gouvernementaux. Le premier concerne la création de la fonction d'intermédiaire administratif militaire au sein du ministère de la Défense nationale; le deuxième porte sur la création du centre international de la culture et des arts "Kasr Abdellia"; alors que le troisième porte sur le parachèvement de décret numéro 2520 de 2013 portant création du "centre culturel international de Hammamet, la maison méditerranéenne de la culture et des arts".

Le conseil a aussi adopté un projet de décret gouvernemental sur la création de l'hôpital local de Jomine, un projet de décret sur la création d'un hôpital local à Cherarda, un autre décret de révision partielle des dispositions du décret numéro 499 de 2010 portant sur l'expropriation pour utilité publique d'un lot de terrain sis dans le gouvernorat de Gabès nécessaire à la construction de l'autoroute Sfax-Gabès et d'un projet de décret gouvernemental sur l'expropriation pour utilité publique d'un lot de terrain dans le gouvernorat de Sfax nécessaire au doublement du GP 1 entre Tina et Maharès.

Il a approuvé un projet de décret portant sur l'adoption de cession au dinar symbolique d'un lot de terrain sis à Wadi Mliz dans le gouvernorat de Jendouba.

Source : Web Manager Center